



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Détection précoce de l'isolement des personnes âgées en zones urbaines denses

Question écrite n° 14136

### Texte de la question

M. Jérôme Guedj attire l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur l'inaction persistante de l'État face à l'isolement social des personnes âgées en milieu urbain, un angle mort majeur des politiques du vieillissement. Dans le département de l'Essonne, les personnes de plus de 60 ans représentent désormais 22 % de la population, une proportion en forte progression qui ne s'accompagne d'aucune trajectoire claire de renforcement des moyens consacrés à la veille sociale et à la détection des situations d'isolement. Contrairement à une idée largement répandue, la solitude ne se limite pas aux territoires ruraux : elle frappe avec une intensité particulière les zones urbaines denses, notamment les grands ensembles, où l'anonymat affaiblit durablement les solidarités de proximité et rend les situations de fragilité largement invisibles. À l'échelle nationale, près de 2 millions de personnes âgées vivent en situation d'isolement relationnel, faisant de ce phénomène un facteur déterminant de perte d'autonomie et un accélérateur direct de la saturation des services d'urgence et des dispositifs médico-sociaux. Pourtant, les centres communaux d'action sociale et les acteurs associatifs, en première ligne pour repérer ces situations, continuent d'agir sans cadre national structurant, sans financement dédié et sans outils harmonisés de suivi, ce qui entretient de fortes inégalités territoriales et relègue la prévention au rang de variable d'ajustement. Dans ces conditions, il lui demande de préciser, de manière circonstanciée, si le Gouvernement entend engager la création d'un véritable service public de la vigilance sociale, doté de financements pérennes et explicitement identifiés. Il souhaite également savoir si ce dispositif sera adossé à des objectifs mesurables de repérage des situations d'isolement et à un outil national de suivi garantissant son effectivité sur l'ensemble du territoire. Enfin, il lui demande selon quel calendrier précis cette structuration interviendra, afin que la lutte contre l'isolement des personnes âgées cesse de reposer sur des initiatives locales dispersées et devienne pleinement une responsabilité assumée par la puissance publique.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jérôme Guedj](#)

**Circonscription :** Essonne (6<sup>e</sup> circonscription) - Socialistes et apparentés

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 14136

**Rubrique :** Personnes âgées

**Ministère interrogé :** [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

**Ministère attributaire :** [Autonomie et personnes handicapées](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [7 avril 2026](#), page 2874